

Ref : CA2015/242

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2015**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION 2015/2016**  
**AVEC LE CENTRE D'INTEGRATION ET DE PREPARATION DES SOURDS**  
**À L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CESENS)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **27 novembre 2015** réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **approuve la convention 2015/2016 prévue avec le CESENS pour le financement d'intervention de spécialistes en communication pour étudiants sourds et ayant des troubles du langage : expertise, LPC, LSF, soutien pédagogique, interface et appui spécialisé.**  
 (cf. convention jointe à la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 novembre 2015.*

Nombre de membres présents	<b>11</b>
Nombre de membres représentés	<b>5</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>16</b>
Nombre de votes pour	<b>16</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 02/12/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 30/11/2015